



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25457  
22 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 MARS 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à l'examen par le Conseil de sécurité d'un projet de résolution sur les mesures que les Etats Membres pourraient prendre pour imposer le respect de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine (S/25440).

A ce sujet, j'ai reçu, durant le week-end, un câble du Commandant de la FORPRONU, le général de corps d'armée Lars-Eric Wahlgren, dans lequel celui-ci se déclare profondément préoccupé par le projet de résolution. En résumé, il estime que l'activité qui a jusqu'ici été déployée dans l'espace aérien n'a pas eu d'incidences notables sur la situation militaire. Il craint que le projet tendant à imposer le respect de l'interdiction ne soit préjudiciable à la poursuite des activités de la FORPRONU dans le cadre de son mandat actuel. En particulier, il redoute de voir gravement compromis l'acheminement de l'aide humanitaire, dont la protection constitue l'aspect le plus important des activités de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine. Le Commandant de la Force est également très inquiet quant à la sûreté et à la sécurité des éléments les plus vulnérables de la FORPRONU, c'est-à-dire les observateurs militaires et le personnel civil en poste dans des endroits de la région où ils pourraient devenir vulnérables, notamment les aéroports.

J'ai jugé de mon devoir de porter immédiatement à votre attention les préoccupations du Commandant de la Force. Les membres du Conseil se souviendront que le prédécesseur du général Wahlgren, le général Nambiar, avait exprimé des craintes semblables.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----